

Bureau du 17 septembre 2007

Décision n° B-2007-5525

commune (s) : Saint Priest

objet : **Campus Porte des Alpes - Bassins Minerve - Autorisation donnée à l'université Lumière Lyon II d'effectuer des travaux sur une propriété communautaire située 84, rue du Dauphiné**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 1994-1999, l'Etat a confié, à la Communauté urbaine, la réalisation de terrains de sport et de vestiaires, à proximité du Campus Bron-Saint Priest, au-dessus des bassins destinés à la rétention et à l'infiltration des eaux pluviales du secteur.

La convention de maîtrise d'ouvrage du 13 mars 2000 prévoit la remise à l'Etat de ces équipements réalisés sur la propriété communautaire cadastrée sous les numéros 72 et 79 de la section AC.

La division en volumes a reçu l'aval de l'Etat et de l'Université et est en cours de publication. L'acte de transfert de propriété sera ensuite établi.

Dans l'attente du transfert de propriété à l'Etat, il convient, d'ores et déjà, d'autoriser l'Université à démarrer les travaux dans les vestiaires et de changement du revêtement d'un des terrains de sport ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise l'université Lumière Lyon II à effectuer des travaux dans les vestiaires et à procéder au changement du revêtement d'un des terrains de sport.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,